

SOMMAIRE

- P.1 | **INTERVIEW
D'ÉLISABETH DELALANDE**
- P.2 | **L'INPI AU CŒUR
DE L'ÉCOSYSTÈME**
- P.3 | **COACHING INPI
POUR LES ENTREPRISES**
- P.4 | **LE PALMARÈS INPI**

MERCREDI 7 OCTOBRE 2020 | L'ACTUALITÉ DES ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

CAHIER PARTENAIRE

À LA UNE

Elisabeth Delalande : « La propriété industrielle est un levier de croissance pour l'entreprise »

Depuis sa création en 1951, l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) gère l'enregistrement et la délivrance de titres (brevets, marques, dessins et modèles). Mais ses missions s'étendent aussi à l'accompagnement des entreprises. Entretien avec Elisabeth Delalande, déléguée régionale Auvergne-Rhône-Alpes.



L'INPI est surtout connu pour la délivrance de titres, mais votre rôle en matière de propriété industrielle est beaucoup plus large.

Elisabeth Delalande : Le volet principal de notre action en région concerne la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises. Il faut savoir que la propriété intellectuelle (PI), ce n'est pas seulement déposer des titres comme les brevets ! C'est aussi la protection de sa marque, de son dessin, de son modèle, et l'utilisation du droit d'auteur et des contrats. La PI est un outil d'intelligence économique et d'influence. Elle permet la valorisation des actifs immatériels de l'entreprise. Elle a certes un volet défensif - on dépose pour ne pas être copié - mais aussi offensif qui permet de sécuriser son développement, de gagner des marchés à l'international.

L'INPI a également un rôle à jouer en matière de

lutte anti-contrefaçon car sans propriété intellectuelle, il est difficile de se défendre. Certes, une entreprise qui a un brevet peut être copiée, mais le fait d'être protégée permet d'agir ! Et la PI a beaucoup d'autres leviers ! Elle permet de négocier avec ses partenaires, de convaincre des investisseurs. En termes de capital immatériel, la PI agit sur l'organisation de l'entreprise : elle contribue à la cohésion entre les différents services (R&D, marketing, RH...) et peut être un vrai outil de promotion autant en interne qu'en externe.

Si, depuis 2013, vous ne prenez plus en charge le dépôt de titres en région, vous n'en êtes pas pour autant absent...

Elisabeth Delalande : La délégation Auvergne-Rhône-Alpes compte 18 collaborateurs répartis entre nos bureaux de Lyon et Grenoble. Nos chargés d'affaires interviennent partout dans la région dans le cadre de rendez-vous gratuits pour être au plus près des entreprises. Chaque année, ils rencontrent ainsi 700 entreprises. Et ils sont très présents dans l'écosystème régional de l'innovation, que ce soit auprès des incubateurs, des SATT, ou encore des pôles de compétitivité au travers d'ateliers, jurys, comités et rendez-vous BtoB.

Que proposez-vous concrètement aux entreprises ?

Elisabeth Delalande : Différents programmes d'accompagnement sont proposés en fonction de la typologie des entreprises et de leur stade de développement. L'INPI a ainsi lancé le « Programme Start-up » en avril 2019 à destination de porteurs de projets innovants et de jeunes entreprises pour un suivi dynamique.

Pour les entreprises déjà créées ou les incu-

bés, le « Prédiagnostic PI » propose un regard 360° sur la PI et des pistes d'action concrètes. En Auvergne-Rhône-Alpes, nous en réalisons 70 par an. Pour les entreprises qui souhaitent mettre en œuvre des actions PI, nous proposons le « Pass PI », une offre découverte qui permet de financer des prestations à hauteur de 50% (contrat, recherche brevet, numérique, international, etc.) réalisées par un avocat ou un conseil.

Enfin, pour les entreprises qui ont déjà conscience de l'importance de la PI, le programme de formation « Master Class PI », permet une montée en compétence de l'entreprise avec une réflexion approfondie sur sa stratégie.

C'est un peu moins connu, mais l'INPI c'est aussi une énorme base de données !

Elisabeth Delalande : Effectivement, « Data INPI » donne accès gratuitement aux données des registres de propriété industrielle en plus des informations issues du registre national du commerce et des sociétés.

La loi PACTE a également eu un impact sur vos activités ?

Elisabeth Delalande : En effet, l'un des objectifs de la loi PACTE était de faire évoluer les procédures du système français de propriété industrielle, afin d'offrir aux entreprises, et notamment aux PME, start-up et chercheurs des voies d'accès plus souples et plus progressives vers la délivrance de titres plus solides. Un récent décret vient ainsi achever la mise en place de nouvelles procédures en créant une demande provisoire de brevet, une procédure légère et peu coûteuse qui permet de prendre date en termes d'antériorité, avec un contenu simplifié. ■

Thonic Innovation, un soutien au-delà des frontières

► Membre de la Team France Export*, l'INPI aide les entreprises françaises à se protéger au-delà des frontières nationales. Aussi, quand Pierre Gonon, fondateur de Thonic Innovation, à Monistrol-sur-Loire (Haute-Loire), a eu l'idée d'un bandage de contention/compression innovant développé spécifiquement pour l'auto-bandage et les soins à domicile à destination des personnes atteintes d'un lymphœdème ou d'ulcères veineux, il a tout de suite pensé à protéger son innovation, en déposant un brevet à titre personnel.

« Lorsque j'ai créé Thonic Innovation, j'avais déjà en tête une stratégie de développement à l'international », explique Pierre Gonon qui a noué des contrats de distribution en Allemagne, en Belgique, aux Pays-Bas et au Japon... « Je ne peux pas me protéger dans tous les pays, mais

j'ai choisi de cibler certains marchés importants comme l'Europe, le Japon et l'Amérique du Nord, grâce aux préconisations de l'INPI et de mon cabinet de conseils en PI. »

Au cours de son incubation chez BUSI à Clermont-Ferrand, il a également bénéficié d'un « Prédiagnostic PI » de la part de l'INPI. Outre ce programme, Thonic Innovation a mobilisé le « Pass PI Marque Export » qui facilite la préparation au dépôt de titres et permet la protection des actifs à l'étranger. Car Thonic Innovation cherchait à déposer « une marque forte » qui lui permette de rayonner à l'international. Ce qui a été fait avec Fast'n Go®. Pour le chef d'entreprise, qui a depuis déposé deux nouveaux brevets, l'INPI a joué « un rôle fondamental au lancement de mon entreprise, me donnant l'occasion de réfléchir au développement que je voulais ». II



* Un dispositif associant acteurs privés et publics spécialisés dans l'accompagnement des entreprises à l'international.



« IL Y A À GRENoble, AVEC LE CEA, UN TERRAIN FERTILE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE START-UP TECHNOLOGIQUES AU POTENTIEL DE BREVETABILITÉ ÉNORME ! L'INPI EST LÀ POUR LES SENSIBILISER À L'IMPORTANCE DE LA PI. NOUS TRAVAILLONS ÉGALEMENT AVEC LES ÉCOLES, CENTRES DE RECHERCHE, PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ ET NOUS COLLABORONS AVEC LA SATT LINKSIUM POUR BÂTIR UN PROGRAMME D'AIDE À LA CROISSANCE DES START-UP. »

Philippe Ligot, Délégué Territorial Alpes / Grenoble de l'INPI

L'INPI et l'Entrepreneurship Center Lyon Saint-Etienne, une histoire qui dure !

► Depuis plusieurs années, la délégation lyonnaise de l'INPI est partenaire de l'Entrepreneurship Center Lyon Saint-Etienne, un projet porté par l'Université de Lyon et sa Fondation FpUL qu'elle accompagne à différents niveaux, que ce soit pour de la sensibilisation à la propriété intellectuelle ou pour un coaching plus poussé à destination des start-up.

Chaque année, grâce à l'INPI, une cinquantaine d'étudiants, 120 porteurs de projets et une trentaine de start-up sont sensibilisés à la propriété intellectuelle (PI) et à la protection de leurs innovations au sein des différents programmes proposés par l'Entrepreneurship Center Lyon Saint-Etienne. Que ce soit dans le cadre de Campus Création, Lyon Start-Up ou JEA (Jeune entreprise accélérée), l'INPI est présent comme l'explique Claire Vasile, coordinatrice du concours Lyon Start-Up : « Depuis la première édition, l'INPI est à nos côtés et apporte de vrais



© Brice Robert Photographie

éléments différenciants à notre concours d'innovation en participant au comité de sélection des projets, aux jurys, mais également en organisant des conférences et des formations sur la PI. L'INPI est également impliqué dans le comité de pilotage. » Elle y voit une vraie valeur ajoutée pour les porteurs de projets : « Les équipes de l'INPI sont disponibles pour répondre à leurs questions. »

Et l'apport de l'INPI ne sera pas de trop pour le lancement de la 11^e édition de Lyon Start-Up qui souhaite intensifier sa présence auprès des porteurs de projets Deeptech. II

RED, une start-up technologique bien accompagnée

► En 2018, après trois ans de R&D dans le domaine de l'IoT, Louis Golaz et Yassine El Qomri, tous deux ingénieurs, créent leur start-up RED (Rouge Engineered Designs). Avant cela, ils étaient passés par le concours Lyon Start-Up (LSU), avec une idée ingénieuse : proposer des solutions d'éclairage innovantes et intelligentes pour la production de fruits et légumes.

Après LSU, ils intègrent l'incubateur Beelys où ils sont mis en contact avec un chargé d'affaires de l'INPI qui les suit encore : « En tant qu'ingénieurs, nous étions déjà sensibilisés à l'importance de la PI, mais l'accompagnement proposé par l'INPI nous permet de prendre de la hauteur sur la marche à suivre pour notre développement et notre stratégie », explique Louis Golaz. En tant que jeune entreprise, RED a bénéficié du Programme Start-up de l'INPI et du Pass PI « contrats » pour financer à hauteur de 50% ses dépenses liées à la PI. « A ce jour, nous avons déposé un brevet sur la conception de notre luminaire », ajoute Louis Golaz qui insiste sur l'importance pour les jeunes entreprises innovantes de « ne surtout pas oublier de protéger leur innovation ». II

Coaching INPI est une gamme de services qui contribuent à transformer en valeur l'innovation des entreprises et à accompagner leur croissance. Elle permet d'acquérir et de développer des stratégies de propriété intellectuelle adaptées aux questions des entreprises et à leur environnement.

PROGRAMME START-UP ET PRÉ-DIAGNOSTIC PI

ido-data, la protection de ses innovations à tous les étages !

En 2016, Yannick Tocquet intègre l'incubateur de l'Inseec avec une idée : créer des produits et services innovants pour la prévention des risques et le renforcement de la sécurité. C'est à ce moment qu'il fait connaissance avec l'INPI, très impliqué auprès de l'écosystème lyonnais de l'entrepreneuriat. Avec son entreprise ido-data, créée avec deux autres associés, il noue rapidement un partenariat avec la SNSM (Société nationale des sauveteurs en mer) pour la conception de Dial, son premier produit : « Il s'agit d'un bracelet d'alerte avec balise GPS permettant d'envoyer sa position en cas de détresse », décrit Yannick Tocquet qui a bénéficié de plusieurs dispositifs d'accompagnement de l'INPI. Prédiagnostic PI, Programme Start-up... : « Cela permet de faire un état des lieux de sa politique PI. Avec

l'INPI, nous avons travaillé sur les questions de droits d'auteur pour nos logiciels, nos codes, la RGPD... », explique Yannick Tocquet qui souligne le travail très poussé fourni par l'INPI qui lui a remis comptes rendus et plan d'actions après chaque rencontre.

Plus récemment, ido-data a également bénéficié du Pass PI, lui permettant d'avancer sur les aspects contractuels : « Travaillant avec de nombreux partenaires (SNSM, Philippe Starck pour le design du bracelet, Décathlon pour la commercialisation), j'avais besoin d'être rassuré concernant les aspects contractuels. C'est indispensable de mettre la PI au cœur de notre stratégie, encore plus quand on travaille avec des partenaires », conclut le dirigeant qui prépare la sortie de nouveaux produits pour la fin d'année autour de l'exploitation des données cardiaques,

DIAL by SNSM



ainsi que de la gestion des distanciations sociales pour permettre aux salariés et aux entreprises de reprendre leurs activités en toute sécurité. II

MASTERCLASS PI

Lynred, le programme Master Class pour structurer sa politique PI

Chez Lynred, ETI grenobloise d'environ mille salariés (dont 200 en R&D) spécialisée dans le développement et la fabrication de capteurs infrarouges pour des applications militaires, spatiales, commerciales et industrielles, la propriété industrielle (PI) est prise très au sérieux. « Nous avons une culture de brevet historique », révèle David Billon-Lanfrey, directeur de la stratégie, avec plus de 500 brevets en portefeuille dans

120 familles. » L'entreprise emploie deux personnes à temps plein en interne sur ces seules questions de PI.

En 2019, sollicitée par l'INPI, l'entreprise a décidé de participer à Master Class PI qui accompagne les entreprises dans la mise en place de stratégies de PI pour améliorer leurs performances. Un programme qui s'adresse aux start-up, PME et ETI innovantes, qui ont déjà conscience de l'intérêt de la PI pour leur développement. « Ce programme était une façon de nous challenger et de voir si nous avions les bonnes pratiques », explique David Billon-Lanfrey qui a jugé l'expérience très intéressante !

Outre des ateliers d'accompagnement individualisés autour de sujets concrets définis en amont avec des experts de l'INPI, Master Class PI repose également sur des ateliers collectifs en présence d'autres entreprises participantes et d'un parrain, spécialiste de la PI en entreprise, qui partage son expérience. Pour David Billon-Lanfrey, ces deux moments complémentaires ont été d'excellents leviers de réflexion autour de l'évolution de la PI en Asie ou de la gestion des droits de PI en open source... Autant de questions qui ont pu être abordées lors de Master Class PI ! II



DATA INPI, une base de données en accès libre

DATA INPI donne accès, gratuitement, aux données des registres de propriété industrielle (brevets, marques, dessins & modèles, enregistrés ou publiés) et du Registre National du Commerce et des Sociétés en un seul clic, grâce à un moteur de recherche multibases et multicritères. A retrouver sur <https://data.inpi.fr> II

Des guides pratiques

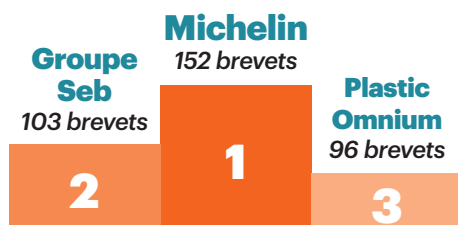
L'INPI propose sur son site des études et guides pratiques à télécharger autour de sujets tels que « Les partenariats de recherche entre les PME-ETI et les laboratoires publics - mode d'emploi » ou encore le numérique sur « la négociation et la rédaction d'un contrat de consortium intervenant dans le domaine du numérique ». II

<https://www.inpi.fr/fr/services-et-prestations-domaine/documents-et-outils-pratiques>

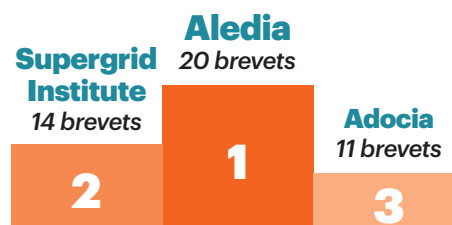


Le palmarès INPI des déposants de brevets

Chaque année, l'INPI dévoile les principaux déposants de brevets en France. En 2019, **Michelin, le Groupe Seb et Plastic Omnium trident les trois premières places du podium régional**. Avec 1 626 demandes de brevets provenant de déposants ayant une adresse en Auvergne-Rhône-Alpes, la région représente 12,2% des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises et se classe ainsi en deuxième position derrière l'Ile-de-France.



PALMARÈS RÉGIONAL ENTREPRISES



PALMARÈS RÉGIONAL PME

Avec 152 brevets publiés à l'INPI, Michelin figure au premier rang régional (18^e rang national, en recul de 11 places). Le Groupe Seb suit de près avec 103 demandes, suivi par la Compagnie Plastic Omnium (96 demandes). A noter que les huit premiers déposants à l'INPI en 2019 en région Auvergne-Rhône-Alpes sont des déposants présents dans le palmarès national.

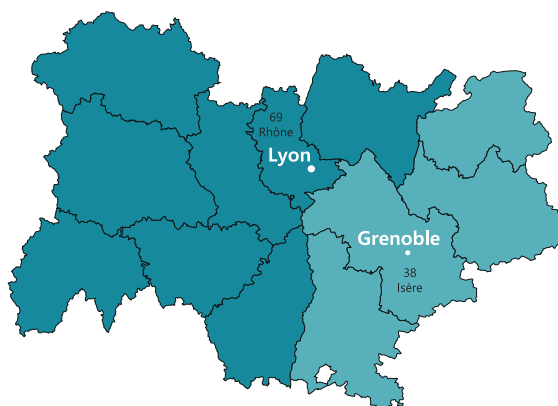
Concernant les PME, la région figure en bonne place puisque les deux premières places du podium national sont occupées par la start-up grenobloise Aledia et le Supergrid Institute de Villeurbanne. La biotech lyonnaise Adocia arrive, elle, en 4^e position. Dans le classement des ETI, Soitec arrive en deuxième position, avec 35 brevets déposés.

Par ailleurs, les établissements de recherche et d'enseignement supérieur sont également présents puisque trois d'entre eux sont dans le Top 15 des déposants à l'INPI en 2019 en région Auvergne-Rhône-Alpes : l'Université Claude Bernard Lyon 1, l'Université Grenoble Alpes et l'institut polytechnique de Grenoble.



LYON

Délégue régionale : **Elisabeth DELALANDE**
INPI - 12 quai Perrache,
CS10043 - 69285 Lyon Cedex 02
✉ aura-lyon@inpi.fr



www.inpi.fr



GRENOBLE

Délégue territorial : **Philippe LIGOT**
INPI - WTC/Europole, 5 place R. Schuman,
CS31515 - 38025 Grenoble Cedex 01
✉ aura-grenoble@inpi.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les délégations vous reçoivent uniquement sur rendez-vous et des permanences sont ouvertes dans la région.
Les chargés d'affaires se déplacent en entreprise ou réalisent des télé-visites.
Contact : 0820 210 211, choix 4 (service 0,10 €/mn + prix appel).



LES PROCHAINS RDV AVEC L'INPI

Les matinales de la PI, conférences animées
par des avocats ou conseils spécialisés :

Des marques et vous
Lyon, 5 novembre 2020 à 8h45

Quels contrats en PI ?
Lyon, 3 décembre 2020 à 8h45

Salon de l'Entreprise
Villefranche-sur-Saône, 5 novembre 2020

Team France Export
Clermont-Ferrand, 19 novembre 2020

Les Rendez-vous Carnot
Lyon, 18 et 19 novembre 2020

Les Trophées Bref Eco de l'Innovation
Lyon, décembre 2020

Rencontrez les chargés d'affaires sur le stand INPI
à l'occasion des manifestations suivantes :